



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210111\_05

### Séance du 11 janvier 2021

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 17

**Date de la convocation :**

5 janvier 2021

**Date d'affichage**

**du compte rendu :**

18 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Étaient absents excusés : Camille BARBAZ (procuration à Aurore BRULPORT), Valérie VUILLERMOT, Martial VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Désignation du maître d'œuvre pour l'opération d'extension du restaurant périscolaire**

Le conseil municipal,

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux pour l'extension du restaurant périscolaire ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de retenir le SIDEC en qualité de maître d'œuvre ;

Après en avoir délibéré :

- Retient la proposition de Monsieur le Maire et attribue la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

- Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 3 042.31 € HT pour une mission comprenant les éléments DIA, AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR et portant sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 31 000.00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.
- Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE